

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *1411* Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *Mr. ZEBAOULI Mohamed*

Date de naissance : *1-1-49*

Adresse : *5 rue Amir Abdellah Ville nouvelle Sidi*

Tél. : *0661 32 83 75* Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]* Le : / /

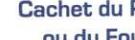


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
الجديدة الجديدة PHARMACIE NOUVELLE de l'Indépendance 46 30 87-Saf	27.06.2022	6140

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	
	

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

		<p>DATE DE L'EXECUTION</p> <p><i>(Handwritten signature/initials)</i></p>

الصياغة الجديدة

PHARMACIE NÖUVELLE

EDOUARD DE LABOUCHERE

PHARMACIEN DE LA
FACULTE DE MONTPELLIER
13, Place de l'indépendance
SAFI

C.N.S.S. 1420504
R.C. Marrakech 30 402
Patente 46715210
Tél : 05 24 46 30 87
ICE : 001665789000075

SAFI, le :

27-06-2022

M^r ZRAOULZ m^r Phomed Doit

02 -	Coditid s/j Adt	20,60	41,20
01 -	Humeq / spray	20,40	20,40
			61,40
			
الصياغة الجديدة PHARMACIE NÖUVELLE 13, Place de l'Indépendance Tél: 05 24 46 30 87-Safi			
INP: 112045505			
		Total	61,40

Arrêtée la présente facture à la somme de : 61,40 DH
at, (40) Clapier

CODETUX®

Sirop
Adulte - Enfant

FORMES ET PRÉSENTATIONS :

- CODETUX® Sirop Adulte - à base de codéine camphosulfonate - Flacon de 180 ml.
- CODETUX® Sirop Enfant - à base de codéine camphosulfonate et de benzoate de sodium - Flacon de 125 ml.

COMPOSITION :

Sirop Adulte :

Camphosulfonate de codéine	0,140 g
Excipients q.s.p	100 ml
Excipients à effet notoire : éthanol, glycérol, nipaesters, saccharose.	
Teneur en codéine : 16,11 mg par cuillerée à soupe.	

5,37 mg par cuillerée à café.

Sirop Enfant :

Codéine camphosulfonate	0,090 g
Benzoate de sodium	1,000 g
Excipients q.s.p	100 ml
Excipients à effet notoire : éthanol, nipaesters, saccharose.	
Teneur en codéine : 10,27 mg par cuillerée à soupe.	

3,43 mg par cuillerée à café.

PROPRIETES :

CODETUX® sirop est un antitussif opiacé d'action centrale.

INDICATIONS :

Traitements symptomatiques, par voie orale, des toux sèches non productives.

CONTRE-INDICATIONS :

Absolues :

- Enfant de moins de 15 ans (sirop Adulte).
- Enfant de moins de 30 mois (sirop Enfant) - soit environ 13 kg.
- Hypersensibilité à l'un des constituants.
- Insuffisance respiratoire.
- Asthme.
- Allaitement.

Relatives :

- Alcool.

MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser CODETUX® en cas de toux productives.
- Ne pas associer CODETUX® à un expectorant ou un mucolytique.
- Ne pas prolonger le traitement par CODETUX® à forte dose, en raison du risque de dépendance.
- L'attention des sportifs est attirée sur le fait que CODETUX® peut induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidopage.
- La prise de boissons alcoolisées est déconseillée lors du traitement par CODETUX®.
- L'attention est appelée chez les conducteurs de véhicules et les utilisateurs de machines sur les risques de somnolence attachés à l'emploi de CODETUX®.
- CODETUX® sirop contient de l'alcool : son utilisation est dangereuse pour les sujets alcooliques et doit être prise en compte chez les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants et les groupes à haut risque tels que les insuffisants hépatiques ou les épileptiques.
- CODETUX® sirop contient du saccharose : son utilisation est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au saccharose, en cas de

CODETUX®

Codéine camphosulfonate
Sirop Adulte - Flacon de 180 ml

P.P.V. : 20,50 DH



CODETUX®

Sirop
Adulte - Enfant

FORMES ET PRÉSENTATIONS :

- CODETUX® Sirop Adulte - à base de codéine camphosulfonate - Flacon de 180 ml.
- CODETUX® Sirop Enfant - à base de codéine camphosulfonate et de benzoate de sodium - Flacon de 125 ml.

COMPOSITION :

Sirop Adulte :

Camphosulfonate de codéine	0,140 g
Excipients q.s.p	100 ml
Excipients à effet notoire : éthanol, glycérol, nipaesters, saccharose.	
Teneur en codéine : 16,11 mg par cuillerée à soupe.	

5,37 mg par cuillerée à café.

Sirop Enfant :

Codéine camphosulfonate	0,090 g
Benzoate de sodium	1,000 g
Excipients q.s.p	100 ml
Excipients à effet notoire : éthanol, nipaesters, saccharose.	

Teneur en codéine : 10,27 mg par cuillerée à soupe.

3,43 mg par cuillerée à café.

PROPRIETES :

CODETUX® sirop est un antitussif opiacé d'action centrale.

INDICATIONS :

Traitements symptomatiques, par voie orale, des toux sèches non productives.

CONTRE-INDICATIONS :

Absolues :

- Enfant de moins de 15 ans (sirop Adulte).
- Enfant de moins de 30 mois (sirop Enfant) - soit environ 13 kg.
- Hypersensibilité à l'un des constituants.
- Insuffisance respiratoire.
- Asthme.
- Allaitement.

Relatives :

- Alcool.

MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser CODETUX® en cas de toux productives.
- Ne pas associer CODETUX® à un expectorant ou un mucolytique.
- Ne pas prolonger le traitement par CODETUX® à forte dose, en raison du risque de dépendance.
- L'attention des sportifs est attirée sur le fait que CODETUX® peut induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidopage.
- La prise de boissons alcoolisées est déconseillée lors du traitement par CODETUX®.
- L'attention est appelée chez les conducteurs de véhicules et les utilisateurs de machines sur les risques de somnolence attachés à l'emploi de CODETUX®.
- CODETUX® sirop contient de l'alcool : son utilisation est dangereuse pour les sujets alcooliques et doit être prise en compte chez les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants et les groupes à haut risque tels que les insuffisants hépatiques ou les épileptiques.
- CODETUX® sirop contient du saccharose : son utilisation est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au saccharose, en cas de

